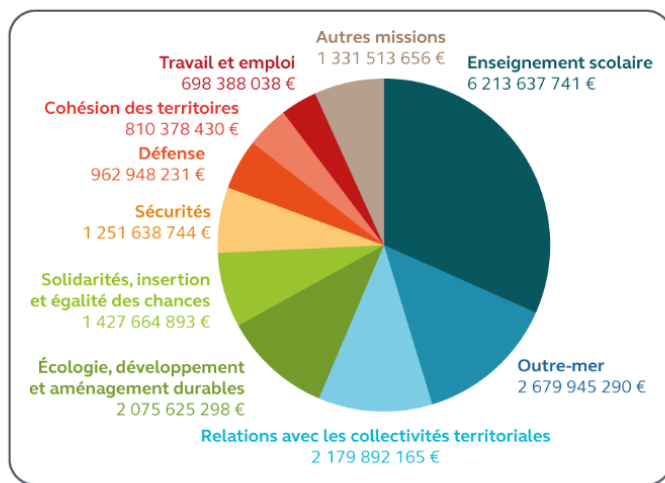


I.	Financement des collectivités ultra-marines .....	2
II.	Gestion et valorisation des déchets OM.....	8
III.	Coopération et intégration régionale – L'expérience du Pacific Leaders Summit.....	11
IV.	Préserver et valoriser la biodiversité – L'expérience de Mangareva.....	12
V.	Préserver et valoriser la biodiversité – Les aires marines éducatives .....	13
VI.	Optimiser la gestion et la préservation des ressources pour l'avenir : Le Rahui.....	14

**Contexte général :** *Source - Cour des comptes « Financement de l'Etat en Outre-mer » - 2022*

L'engagement budgétaire global de l'État vis-à-vis des OM est majoritairement porté par neuf missions qui contribuent pour plus de 93 % du total de son effort financier en faveur des territoires ultramarins. La principale mission contributrice, Enseignement scolaire, regroupe à elle seule 32 % des crédits consacrés aux outre-mer. Ainsi, les crédits budgétaires consacrés aux outre-mer représentaient en 2021 un peu plus de 4 % des dépenses du budget général de l'État, soit 20,93 Md€.

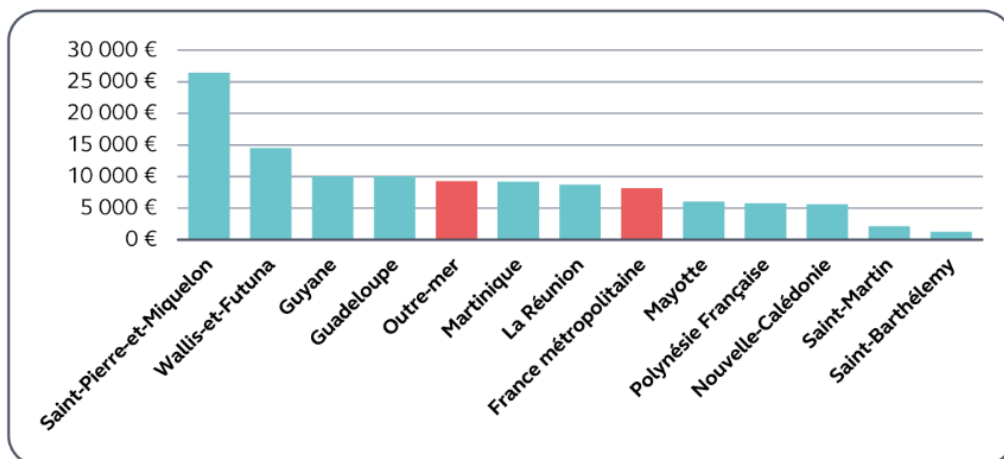
**Graphique n° 1 : principales missions contributrices à la politique de l'État outre-mer**



Source : Cour des comptes d'après le DPT outre-mer 2021

En 2020, les dépenses budgétaires de l'Etat en faveur des OM se sont élevées à 20,5 Md€, soit 10 065 € par personne de moins de 60 ans. À titre de comparaison, les dépenses budgétaires de l'État en faveur de la métropole représentaient cette même année 8 100 € par habitant de moins de 60 ans. Plus de la moitié de cet écart tient aux compléments de rémunérations dont bénéficient les fonctionnaires servant en outre-mer.

**Graphique n° 3 : répartition territoriale des dépenses budgétaires de l'État, par habitant de moins de 60 ans**



Source : Cour des comptes d'après DPT 2020 et données Insee

- La Guyane et la Guadeloupe qui bénéficient des dépenses budgétaires les plus élevées (10 000 € par habitant de moins de 60 ans)

- En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy elles restent moins importantes que la moyenne en outre-mer et qu'en métropole. Ces dernières disposent en effet de plus de compétences transférées par l'État, qui intervient donc moins, et bénéficient d'une plus grande autonomie fiscale.
- Les dépenses budgétaires sont en revanche particulièrement importantes à Saint-Pierre-et-Miquelon (26 500 €) ainsi qu'à Wallis-et-Futuna (14 500 €), bien que ces collectivités disposent également d'une très forte autonomie.
- C'est à Mayotte qu'elles sont les plus faibles (6 000 €).

En tenant compte du ratio relatif à la population, les dépenses de l'État sont donc majoritairement plus élevées en outre-mer qu'en métropole.

Néanmoins, elles doivent s'analyser à l'aune du constat effectué par l'Autorité de la concurrence qui constatait, dans son avis de 2019, des différences significatives de prix entre la métropole et les outre-mer, allant de + 19 % à + 38 % sur les seuls produits alimentaires.

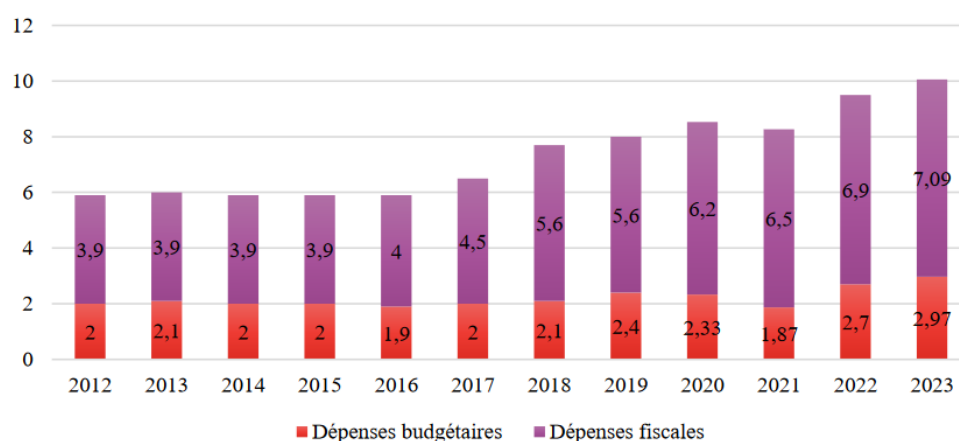
Entre 2018 et 2022, l'effort global de l'État (contributions du budget général et dépenses fiscales) a augmenté de 8 % en AE et 16 % en CP soit respectivement + 2 Md€ en AE et + 3,8 Md€ en CP. Cette tendance se constate aussi bien sur l'évolution des dépenses budgétaires que sur les dépenses fiscales.

**Concernant la mission Outre-mer**, sur la période 2016 – 2023, les **dépenses budgétaires** ont été en hausse constante jusqu'en 2023 où elles s'élèvent à 2,97 Md€.

Ainsi, malgré son intitulé, la mission Outre-mer ne représente en 2023 qu'une part très minoritaire, et en diminution relative, **des dépenses budgétaires** de l'État outre-mer (11,47 % des CP en 2023 alors qu'elle représentait 12,63 % en 2022) telle que recensée dans le document de politique transversale (DPT).

A ces dépenses budgétaires et il convient d'ajouter **des dépenses fiscales** de l'ordre de passent de 7,09 Md€ en 2023 contre 6,82 Md€ en 2022

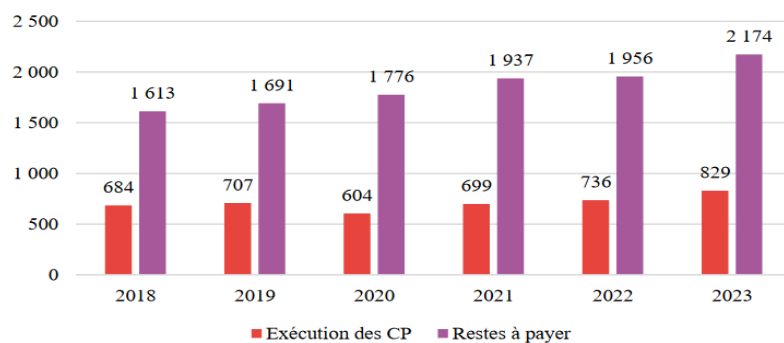
**Graphique n° 18 : dépense budgétaire et fiscale - 2012-2023 (CP, périmètre courant, en Md€)**



Source : Cour des comptes d'après RAP, PAP et Tome II Voies et Moyens des années considérées

Une sous-consommation structurelle des crédits en OM.

**Graphique n° 12 : évolution de l'exécution des CP et des restes à payer (en M€) sur le programme 123**



**Tableau n° 20 : apurement des restes à payer par territoire sur le programme 123**

	Retraits d'engagements d'années antérieures en 2023	
	En €	En % du volume de restes à payer au 31/12/2022
<i>Nouvelle Calédonie</i>	68 255 €	0,1%
<i>Polynésie Française</i>	7 425 796 €	3,8%
<i>Wallis et Futuna</i>	91 679 €	1,5%
<i>Mayotte</i>	17 664 833 €	5,3%
<i>St Pierre et Miquelon</i>	459 855 €	5,8%
<i>La Réunion</i>	22 372 319 €	8,1%
<i>Guyane</i>	10 966 861 €	2,7%
<i>Martinique</i>	8 863 348 €	4,9%
<i>Guadeloupe</i>	23 816 694 €	9,7%
<i>BOP Central</i>	264 641 €	0,1%
<b>Total</b>	<b>91 994 280 €</b>	<b>4,5%</b>

Source : Cour des comptes d'après DGOM et Chorus

**Tableau n° 19 : évolution des retraits d'engagements d'années antérieures (en M€)**

	P. 123	P. 138	Mission Outre-mer
2023	-92,0	-2,9	-94,9
2022	-59,4	-1,59	-60,99
2021	-111,6	-22,4	-134
2020	-85,3	-3,9	-89,2
2019	-84,8	-11,6	-96,4
2018	-59,8	-6,9	-66,7
2017	-49,5	-3,1	-52,6
2016	-55	-6,8	-61,8

Source : Cour des comptes d'après DGOM

## **Projet de loi de finances 2025**

L'Etat française se donne pour ambition de trouver dans son budget 60 milliards d'euros pour redresser ses finances publiques au regard des critères de convergence de l'Union Européenne.

Dans cet objectif, le projet de loi de finance 2025, présenté en Conseil des ministres le jeudi 10 octobre, prévoit un coup de rabet des dépenses de l'État au profit des Outre-mer. En effet,

La prévision prévoit une baisse de

- 12,52 % en autorisations d'engagement (AE)
- 8,89 % en crédits de paiement (CP)

Cette diminution affecte particulièrement le programme 123, dont les crédits diminuent de plus de 36 %.

**ÉVOLUTION ANNUELLE DES CRÉDITS DE LA MISSION OUTRE-MER <sup>(1)</sup>**

Numéro et intitulé (programme et action)		Autorisations d'engagement (millions d'euros)			Crédits de paiement (millions d'euros)		
		LFI 2024	PLF 2025	Variation	LFI 2024	PLF 2025	Variation
138	Emploi outre-mer	1 899,4	1 971,9	+3,81 %	1 884,7	1 949,3	+3,43 %
1	Soutien aux entreprises	1 539,2	1 642,9	+6,74 %	1 539,2	1 642,9	+6,74 %
2	Aides à l'insertion et à la qualification professionnelle	321,6	315,3	-1,95 %	309,1	295	-4,58 %
3	Pilotage des politiques des outre-mer	3,61	3,61		3,37	3,37	
4	Financement de l'économie	35	10,1	-75,15 %	33	8,1	-75,47 %
123	Conditions de vie outre-mer	1 281,6	810,8	-36,74 %	919,8	605,8	-34,14 %
1	Logement	291,9	260	-10,93 %	193,8	184,1	-5 %
2	Aménagement du territoire	233,2	86,4	-62,95 %	174,4	41,6	-76,15 %
3	Continuité territoriale	76,3	62,9	-17,56 %	76,2	62,8	-17,59 %
4	Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports	21	10,15	-51,67 %	21	10,15	-51,67 %
6	Collectivités territoriales	428,9	257,1	-40,06 %	328,4	202,2	-38,41 %
7	Insertion économique et coopération régionales	1,0	1,0		1,0	1,0	
8	Fonds exceptionnel d'investissement	160,0	110,0	-31,25 %	87,3	70,9	-18,71 %
9	Appui à l'accès aux financements bancaires	69,3	23,3	-66,33 %	37,7	32,9	-12,68 %
<b>Total Mission</b>		<b>3 181</b>	<b>2 782,7</b>	<b>-12,52 %</b>	<b>2 804,5</b>	<b>2 555,1</b>	<b>- 8,89 %</b>

Source : projet annuel de performance relatif à la mission outre-mer, annexé au PLF pour 2025.

## **Débats :**

- ***Des économies de bout de chandelles*** : La diminution de 250 millions en crédit de paiement c'est pour nous très important. Pour l'Etat sur les 60 milliards d'effort budgétaire cela représente 0,4% de l'effort global.
- ***L'arbre qui cache la forêt*** : La cour des comptes nous indique que l'effort global de l'Etat vis-à-vis des OM est en moyenne de 20 Milliards d'euros. 250 millions sur 20 milliards c'est 1,25% de ces dépenses globales.
  - Je n'y crois pas
  - Les 20 milliards sont fragmentées sur plusieurs missions
  - On ne nous présente que les efforts sur la mission « Outre-mer ».
  - Quid des crédits sur les autres missions.
  - Il n'y aucune visibilité
  - Mais les efforts demandés aux autres missions auront certainement aussi un impact sur les OM
- **Manque de transparence** : L'éclatement, la fragmentation du soutien de l'Etat aux OM pose donc aussi le ***problème de la transparence des crédits et donc de l'action et des engagements de l'Etat vis-à-vis des OM....Si c'est flou c'est qu'il y a un loup.***
- ***Un sentiment d'abandon face à la détresse*** : En diminuant les crédits du PROGRAMME 138 « EMPLOI OUTRE-MER », permettant de financer
  - L'aide au fret,
  - Les prêts de développement outre-mer (PDOM) pour les TPE, PME
  - Les structures appartenant à l'économie sociale et solidaire
- ***Un renoncement à la convergence, au développement des OM*** en matière d'aménagement, de services publics, de développement des infrastructures, de développement des services environnementaux par les collectivités. Une marque de défiance vis-à-vis des collectivités d'OM en diminuant les crédits allant PROGRAMME 123 « CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER » et permettant de financer :
  - Les prêts accordés par l'AFD aux collectivités territoriales
  - Les crédits du dispositif COROM
  - L'aménagement de nos territoires
  - Les contrats de convergence et de transformation signés en 2024,
  - Le plan séismes Antilles,
  - Le volet « fonctionnement » du contrat de développement de la Nouvelle Calédonie
  - Le fonds mahorais de développement
- ***La marque du désengagement de l'Etat*** : Le programme 123 « conditions de vie outre-mer » vise à renforcer, la convergence des niveaux de vie et d'équipement entre les OM et la France hexagonale. Diminuer les crédits de ce programme, dans des proportions, pouvant aller de près de 13% à plus de 76% c'est la marque du désengagement de l'Etat
- Globalement il y a un manque de ***manque de cohérence, de clarté, de vision et d'engagement à long terme de l'action de l'Etat vis-à-vis des OM***
- C'est le cas en Polynésie française, concernant les engagements de l'Etat vis-à-vis des conséquences des essais nucléaires. Pour nous il s'agit d'une dette. Et bien les montants associés à cette dette ont totalement disparus. Demain nous pourrions avoir un Gouvernement qui considère que tout cela c'est du passé et nous dise c'est terminé. Il n'y a plus de dette. Vous en avez-vous pour un millier d'année mais l'Etat lui a fini d'assumer sa responsabilité et son engagement. ***Il y un manque de transparence et d'engagement ferme de l'Etat face à ses responsabilités.***
- ***Une vision uniquement comptable des réalités*** : Le gouvernement indiquera certainement que la réduction des crédits est également justifiée par une sous-consommation des crédits passés. Si on ne consomme pas...a quoi bon continuer de servir ? Cette vision ignore totalement les facteurs qui ralentissent la concrétisation des projets :

- Éloignement qui entraîne des surcoûts importants,
- Climat et risques naturels qui fragilisent les équipements et installations
- Insuffisante disponibilité du foncier,
- Capacités financières limitées de certaines collectivités,
- Insuffisance de personnel administratif qualifié,
- Manque structurel d'ingénierie
- Étroitesse des marchés et déficit de compétitivité

Ces facteurs pour la plupart ne dépendent pas des collectivités qui n'ont aucune prise sur ces derniers (hormis concernant la formation de leurs personnels). La seule manière de dépasser ces difficultés c'est de s'inscrire dans la durée, de ne pas réduire les efforts. Ça vaut évidemment pour les collectivités mais ça vaut l'Etat vis-à-vis des collectivités que nous représentons.

*Retirer ces crédits en considérant la sous consommation de crédit revient à infliger une double punition.*

Un rapport d'information du Sénat de 2022 Sur *la gestion des déchets dans les outre-mer pointait du doigt un retard majeur des outre-mer en matière de gestion des déchets*

Le taux d'enfouissement moyen des déchets ménagers est de



contre 15 % au niveau national

Le coût de gestion moyen des déchets ménagers est



plus élevé que dans l'Hexagone

La quantité moyenne d'emballages ménagers collectés par habitant et par an est de



dans les 5 DROM contre 51,5 kg pour la France entière

Nous souffrons tous d'un retard massif d'équipements, de moyens et d'expertise en particulier en matière de pilotage de projet.

Mais ce retard peut s'expliquer notamment en raison des coûts structurels auxquels nous devons faire face : Source (ADEME-coût de gestion de gestion des déchets d'emballages ménagers et papiers – Août 2023)

	Métropole	Martinique	Guadeloupe	Saint-Martin	Saint Pierre et Miquelon	Guyane CACL+CCDS	Guyane CCEG+CCOG	La Réunion	Mayotte
<b>VERRE</b>									
Coûts de pré-collecte	24 €	28 €	35 €	32 €	33 €	28 €	34 €	28 €	43 €
Coûts de collecte et transport	51 €	65 €	61 €	53 €	53 €	65 €	474 €	57 €	56 €
<b>Coûts complets</b>	75 €	93 €	95 €	86 €	86 €	93 €	508 €	85 €	99 €
Coef. majoration coûts complets		25%	28%	15%	15%	24%	581%	14%	32%
Prix de reprise	19 €								
<b>Coût nets</b>	56 €	93 €	95 €	86 €	86 €	93 €	508 €	85 €	99 €
Coef. majoration coûts nets		68%	72%	54%	55%	67%	814%	53%	77%
Coef. Majoration coûts nets taux de prise en charge		110%	114%	93%	93%	108%	1042%	92%	122%

Tableau 21 : Coûts complets majorés des écarts structurels en Outre-Mer du verre par territoire



	Métropole	Martinique	Guadeloupe	Saint-Martin	Saint Pierre et Miquelon	Guyane CACL+CCDS	Guyane CCEG+CCOG	La Réunion	Mayotte
<b>EMBALLAGES LEGERS</b>									
Coûts de pré-collecte	54 €	64 €	78 €	73 €	75 €	64 €	78 €	63 €	98 €
Coûts de collecte	389 €	500 €	467 €	409 €	405 €	494 €	3628 €	439 €	426 €
Coûts de transport	32 €	- €	6 €	1047 €	- €	- €	- €	- €	- €
Coûts de tri	334 €	669 €	629 €	629 €	1451 €	628 €	628 €	614 €	592 €
Coûts de refus	23 €	47 €	47 €	47 €	10 €	13 €	13 €	47 €	45 €
<b>Coûts complets</b>	<b>832 €</b>	<b>1281 €</b>	<b>1228 €</b>	<b>2 206 €</b>	<b>1942 €</b>	<b>1200 €</b>	<b>4347 €</b>	<b>1163 €</b>	<b>1161 €</b>
Coef. majoration coûts complets		54%	48%	165%	133%	44%	<b>422%</b>	40%	40%
Prix de reprise	122 €								
<b>Coût nets</b>	<b>710 €</b>	<b>1281 €</b>	<b>1228 €</b>	<b>2 206 €</b>	<b>1942 €</b>	<b>1200 €</b>	<b>4347 €</b>	<b>1163 €</b>	<b>1161 €</b>
Coef. majoration coûts nets		80%	73%	211%	173%	69%	<b>512%</b>	64%	64%
Coef. Majoration coûts nets taux de prise en charge		125%	116%	288%	242%	111%	<b>665%</b>	105%	104%

Tableau 22 : Coûts complets majorés des écarts structurels en Outre-Mer des emballages légers par territoire

	Métropole	Martinique	Guadeloupe	Saint-Martin	Saint Pierre et Miquelon	Guyane CACL+CCDS	Guyane CCEG+CCOG	La Réunion	Mayotte
<b>PAPIERS</b>									
Coûts de pré-collecte	11 €	13 €	16 €	15 €	15 €	13 €	16 €	13 €	20 €
Coûts de collecte	128 €	165 €	154 €	134 €	133 €	163 €	1194 €	144 €	140 €
Coûts de transport	9 €	- €	2 €	294 €	- €	- €	- €	- €	- €
Coûts de tri	128 €	256 €	241 €	241 €	556 €	241 €	241 €	235 €	227 €
Coûts de refus	6 €	12 €	12 €	12 €	3 €	3 €	3 €	12 €	12 €
<b>Coûts complets</b>	<b>282 €</b>	<b>446 €</b>	<b>425 €</b>	<b>697 €</b>	<b>707 €</b>	<b>420 €</b>	<b>1454 €</b>	<b>405 €</b>	<b>399 €</b>
Coef. majoration coûts complets		58%	51%	147%	151%	49%	<b>416%</b>	44%	41%
Prix de reprise	74€								
<b>Coût nets</b>	<b>208 €</b>	<b>446 €</b>	<b>425 €</b>	<b>697 €</b>	<b>707 €</b>	<b>420 €</b>	<b>1454 €</b>	<b>405 €</b>	<b>399 €</b>
Coef. majoration coûts nets		115%	104%	235%	240%	102%	<b>599%</b>	95%	92%
Coef. Majoration coûts nets taux de prise en charge		329%	308%	571%	580%	304%	<b>1298%</b>	289%	283%

Tableau 23 : Coûts complets majorés des écarts structurels en Outre-Mer des papiers par territoire

En Polynésie française, les enjeux sont en matière de gouvernance, de financement et d'investissement

- Sur un territoire grand comme l'Europe il y a un déséquilibre entre Tahiti et les archipels.
- Hormis Bora-Bora, les autres îles ne disposent pas de centre d'enfouissement technique aux normes.
- Le rapatriement des déchets valorisables vers Tahiti est très compliqué et coûteux
- Enfin le cadre juridique n'est pas clair sur le fait de savoir qui fait quoi en le Pays et les communes
- La mutualisation de ces services, par voie d'intercommunalités, n'aide pas vraiment dans les îles éloignées de Tahiti quand entre chaque commune vous avez plusieurs centaines de kilomètres de distance.
- Il n'existe pas de fiscalité communale
- Beaucoup de communes polynésiennes ont très peu de ressources financières

Enfin, il faut souligner que la compétence du traitement qui est la plus compliquée a été transférée aux communes Polynésiennes en 2004 :

- Sans consultations des communes et par voie d'amendement.
- En même temps que l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, Ca fait beaucoup d'un coup
- Sans évaluation des ressources nécessaires pour mettre en place ces investissements

Ce dernier point est crucial parce que malgré l'absence d'évaluation on nous a fixé des échéances pour la mise en œuvre de cette compétence du traitement sans savoir si nous avions les moyens pour y arriver.

Résultat on passe pour des incapables auprès de nos électeurs.

En réalité

- Le traitement des déchets représente un coût trop important
- Cela demande une expertise qui dépasse nos capacités.

Alors qu'à côté de cela :

- Le pays a beaucoup plus les moyens financiers et fonciers pour gérer cette compétence.
- A la compétence fiscale et engrange plus 21 millions d'euros par an d'une taxe sur l'environnement qu'elle devait reverser aux communes, ce qu'elle n'a pas fait.
- Le Pays pourrait en regroupant les volumes de déchets produits accéder à des technologies de gestion des déchets inaccessibles aux communes.

Comme le Sénat et la chambre territoriale des comptes l'indiquent

- Le pays est l'échelon pertinent, Evidemment avec l'étroite coopération avec les communes.
- Il faut donc une modification le statut de la Polynésie française pour aller dans ce sens.

D'ailleurs c'est le souhait du Gouvernement actuel puisque c'est dans la profession de foi de parti majoritaire à l'Assemblée de la Polynésie française.

Une délégation de maires polynésiens a eu cette année une expérience en matière de coopération régionale. Une expérience intéressante sur un sujet qui nous concerne tous à savoir celui des plastiques et microplastiques dont nos océans.

Carte publiée par le magazine les Echos en 2020 sur l'atlas du plastique dans les Océans.

Toutes les collectivités ayant un littoral ont l'expérience de plastiques qui se rejettent sur leurs rivages

Un nombre important de nos rivages et lagons sont touchés par cette pollution qui a des conséquences sur notre environnement, notre développement économique et notre santé.

80% de la pollution des océans est d'origine terrestre dont 80% est liée au plastique. La plupart de ces rejets provient des activités de nos grands voisins et des activités maritimes. Ces rejets ne sont pour la plupart pas liés à notre propre activité.



Toutes seules nos petites îles n'ont pas les moyens de peser et de se faire entendre sur la scène internationale. Par ailleurs, on a le sentiment, au sein des instances internationales, que la France ne soulève pas suffisamment cette problématique pour ses outre-mer. Nous devons prendre la parole et parler tous ensemble.

En avril de cette année donc une délégation a répondu à l'invitation du maire de Râpa Nui, l'île de Pâques, pour participer au sommet des leaders du pacifique axé sur cette problématique essentielle.

L'évènement de Rapa Nui a permis de réunir l'essentiel des îles du pacifique. Il a permis, avec le concours d'ambassadeurs de grandes nations, de rédiger une résolution acceptable par tous ces pays. Cette résolution a été portée aux Nations Unies. D'abord au Canada et plus récemment en Corée du Sud. A côté de cela l'objectif était aussi de partager les expériences, les bonnes pratiques et convenir ensemble d'un programme d'actions conjointes.

Les collectivités ultra-marines devraient également lutter contre les dispositifs de concentration de poisson dérivants (les DCP dérivants). Ils sont utilisés pour la pêche à la senne. Le dispositif vise à ce que les poissons suivent le DCP dérivants. Très efficace ce genre de dispositif peut concentrer jusqu'à 80 tonnes de poissons par DCP dérivant conduisant à une rareté du poisson dans la zone. Par ailleurs, une fois hors d'usage les dispositifs sont laissés à l'abandon.

- 2,199 DCP<sup>1</sup> dérivants ou éléments de DCP dérivants ont été identifiés entre 2006 – 2023 dans une large zone du pacifique<sup>2</sup>
- De 2021 à 2023, plus de 600 DCP dérivants se sont échoués sur les côtes polynésiennes de 9 îles des tuamotu-Gambier

Sur ce point la Polynésie française a alerté la communauté internationale notamment dans le cadre

- Du One Ocean Summit à Brest
- De la Conférence des Nations-Unies sur les Océans à Lisbonne,

Voilà ce type d'action ou nous pourrions essayer de

- Coopérer avec nos voisins dans nos bassins régionaux respectifs
- Porter une voix de toutes les collectivités ultra-marines française.

<sup>1</sup> 1,044 en 2019 en Polynésie française soit 44% de toute la collecte 96.3% sont issus des pays suivants (Ecuador, US and, Colombia)

<sup>2</sup> Australia, Cook Islands, Federated States of Micronesia, Hawai'i, Republic of the Marshall Islands, French Polynesia, New Caledonia, Palmyra, Tuvalu, and Wallis and Futuna

**FICHE n°4**

Préserver et valoriser la biodiversité – Partage  
sur l'expérience de Mangareva

**Intervenants : CRESCENCE Alexis**



A construire.

Une aire marine éducative est une zone maritime littorale gérée par des élèves de cycle 3 d'une école à travers une démarche participative qui les implique autour d'un projet d'action citoyenne de protection du milieu marin.

Le concept d'« aire marine éducative » est né de l'imagination des enfants de l'école primaire de Tahuata (Marquises).

Son lancement fait suite à la campagne océanographique qui s'est déroulée aux Marquises en 2012. Suite à des échanges avec les scientifiques, les enfants avaient alors exprimé le souhait de devenir responsables de leur propre aire marine protégée dans la baie en face de leur école.

Ce projet a été présenté lors du troisième congrès international des aires marines protégées (Impac3) en octobre 2013.

Avec ce programme il s'agit également de sensibiliser les enfants à leur environnement en leur faisant prendre conscience de notions telles que les habitats, les espèces, l'évolution du vivant et les procédures d'évaluation de la biodiversité.

La Polynésie française, a ensuite décidé de structurer la démarche autour d'un label « Aire marine éducative » (Ame) récompensant les écoles souhaitant s'engager dans ce processus de gestion du milieu marin. Un guide a été élaboré notamment avec le soutien de l'OFB.

L'objectif est de mettre les écoles au cœur des dispositifs écocitoyens. Trois axes structurent le label : connaître la mer, échanger avec les professionnels et gérer la zone littorale

## Les objectifs des « aires marines éducatives »

- **Éducatifs** : faire connaître son patrimoine naturel et culturel maritime en valorisant une approche intergénérationnelle en langue française et polynésienne.
- **Civiques** : participer à la gestion durable du domaine public qu'est la mer.
- **Environnementaux** : sensibiliser à l'environnement dans une approche transversale mêlant l'écologie, les usages et la culture.
- **Scientifiques** : rendre la science accessible à la population et aux jeunes générations.
- **Professionnels** : concourir à l'émergence de nouveaux métiers liés au patrimoine, notamment les référents des aires marines éducatives pour appuyer les enseignants.
- **Touristiques** : valoriser le patrimoine maritime polynésien et les baies d'exception.
- **Coopératifs** : insuffler des démarches similaires dans le Pacifique.

Enfin l'Etat, séduit par l'initiative a repris le concept pour l'élargir à toute la République. Le réseau des aires marines éducatives compte aujourd'hui **261 projets AME** dans l'Hexagone, en Corse et dans plusieurs départements ultramarins. Plus de la moitié est déjà labellisée « aire marine éducative ».

Les établissements scolaires ne sont pas soumis à des obligations réglementaires, mais ils sont récompensés par un label dont l'obtention est conditionnée par leurs réalisations.

L'AME est également un support pédagogique qui peut être utilisé dans toutes les disciplines. Il permet de faire travailler quasiment toutes les compétences demandées à des élèves de cycle 3 en donnant du sens à ces apprentissages, grâce à une approche concrète des points étudiés : par exemple la classification des êtres vivants prend tout son sens. En géographie, c'est aussi l'occasion de travailler sur l'aménagement du littoral par l'Homme, sur l'influence du tourisme sur la zone,....

Les bonnes idées n'ont pas de frontières.

Le rāhui polynésien : un modèle ancestral et efficace pour la gestion des ressources naturelles. Il désigne une interdiction temporaire de prélèvement d'une ressource.

Il désigne le fait d'«interdire», ou comme nom pour désigner l'objet de l'interdiction : un espace et/ou une ressource. Contrairement au *tapu*, qui désigne également un interdit, le *rahui* est temporaire

Ce n'est pas non plus une démarche ponctuelle mais continue dans le temps : le *rahui* est amené à être fermé à un moment, puis ouvert, puis refermé, etc.

Le *rahui* est propre au triangle polynésien - délimité par Hawaii au nord, l'île de Pâques (Rapa Nui) à l'ouest et la Nouvelle-Zélande (Aotearoa) au sud -, mais ce type de système existe également dans le reste du Pacifique, comme à Palau ou aux îles Marshall.

La pratique fut délaissée depuis la colonisation des îles par les Européens. Depuis les années 1990-2000, il y a un mouvement de renaissance culturelle dans l'ensemble du Pacifique. Le *rahui* participe à cette renaissance culturelle. Ce sont des connaissances anciennes qui sont remises en pratique, dans des conditions qui ont changé. Ainsi, la pratique renaît avec pour objectif de gérer durablement les prélèvements et de préserver les écosystèmes

Dans les années 2000, de nombreux *rahui* ont été remis en place.

Pourtant, ce fut un échec. Les initiatives avaient oublié la notion rites qui doivent accompagner cette gestion : Il y a les rites qui accompagnent l'ouverture et la fermeture de la zone de *rahui*. En Polynésie, il doit y avoir une portée symbolique à la démarche.

De plus, il est nécessaire de fixer des limitations après l'ouverture. Par exemples, des quotas, l'autorisation de seulement certaines techniques de pêche ou de prélèvement, parfois aussi seulement certains jours ou à certaines heures

Faute de cela les premiers *rahui* ont échoué à préserver la ressource. Pire elle a aggravé la situation. Quand a été à nouveau autorisé de prélever des ressources dans la zone, faute de porter symbolique et d'encadrement, ça a été un massacre

Depuis les choses ont évolué :

- Teahupoo n'est pas seulement connu chez nous pour sa vague mais aussi pour avoir avec l'île de Rapa mis en place le premier *rahui* « moderne »
- A présent, il y en a sur une dizaine des îles de Polynésie française.

À Rapa par exemple, le *rahui* pour les crabes est ouvert pendant 6 mois, puis fermé pendant 6 mois. C'est plus sévère que la réglementation polynésienne.

Résultat : avant, ils pêchaient entre 100 et 200 kilos de crabes par an et par pêcheur. Maintenant, ils en sont à plus d'une tonne par an et par pêcheur ! Sans compromettre la ressource. C'est une production qui devient durable.

De nouveaux modèles ont été inventé (Tautira) avec une zone 1 et 2 qu'on ouvre et qu'on ferme et une zone au milieu qui est fermé définitivement, mais alimente les zones 1 et 2

Ce type de *rahui* a pris la forme d'une zone de pêche règlementée (ZPR), outil règlementaire existant en Polynésie française.

L'idée est de retrouver une démarche issue passé en utilisant, sans complexe, les outils du présent



**FICHE n°7**

L'insertion en OM : Le cas des violences intra-familiales en Polynésie française

**Intervenants : Willma TEHIHIRA épouse CIBARD**

la Polynésie est en effet le territoire français le plus affecté par les violences intrafamiliales, avec, au surplus, des chiffres en augmentation régulière. Selon ces données, les violences intrafamiliales représentaient 70 % de l'ensemble des violences aux personnes en 2015. Les faits constatés sont passés à 2 656 en 2016, soit un taux de 7,31 cas pour 1 000 habitants localement contre 4,51 au niveau national (DFCF, 2010). En 2017, 1 936 cas de « violences physiques non crapuleuses » ont été recensés, pour une large part au sein des familles, en légère augmentation par rapport à 2015 et 2016. En 2019, les atteintes sexuelles ont augmenté de 50 %, en particulier au sein des familles.

Il faut mettre ces chiffres en perspectives avec la paupérisation de la population polynésienne ainsi que l'urbanisation des modes de vie moderne au sein desquels une partie de la population a du mal à s'intégrer. Exemples : Classes populaires et du nouveau prolétariat urbain : d'émergence récente, a pourtant un poids démographique très significatif dans la société polynésienne : en 2009, le taux de pauvreté monétaire relative était ainsi de 27,6 % à Tahiti et Moorea – les deux îles les plus densément peuplées – et 69,4 % des populations concernées étaient concentrées en contexte urbain (données ISPF).

Si la violence intra-familiale n'est pas strictement liée au niveau d'intégration des personnes concernées, les difficultés d'intégration sociales aggravent les situations de conflits intra-familiaux.